



6 Université et institut universitaire

L'université et l'institut universitaire sont accessibles à ceux qui prévoient de finir leurs études au lycée ou bien ceux qui ont un niveau équivalent ou supérieur au niveau requis à la fin du lycée.

6-1 Université, institut universitaire

(1) Université, institut universitaire

Il y a des universités et des instituts universitaires nationaux gérés par l'état, municipaux gérés par les préfectures ou les municipalités et des universités et instituts universitaires privés. Dans certaines localités, les Universités ont mis en place des entreprises privées. Les instituts universitaires sont souvent appelés "tandai" en japonais. Le cursus est de 4 ans à l'université et de 2 ans à l'institut universitaire.

(2) Pour entrer

Pour entrer dans une université ou un institut universitaire, il faut passer un concours. Toutefois, il y a plusieurs établissements qui acceptent des étudiants sur dossiers. Comme les frais de scolarité et les conditions d'admission dépendent de l'établissement, vérifiez auprès de chaque établissement pour le détail des conditions d'admission.

(3) Admission

Tous ceux qui remplissent une des conditions suivantes ont le droit de passer le concours d'entrée.

- Avoir fini les études dans un lycée japonais ou étranger
- Avoir réussi l'examen équivalent au niveau requis à la fin des études au lycée
- Avoir un diplôme tel que le baccalauréat international et avoir 18 ans en date du 1er avril de l'année d'entrée prévue.

(4) Concours d'entrée

Les concours des universités publiques (nationales et municipales) sont composés de deux étapes. La première étape est l'Examen National pour l'Admission en Université ("the National Center Test for University Admissions") qui est obligatoire pour tous, et la deuxième étape est l'examen organisé par chaque université. Pour les universités privées, les matières d'examens et les dates dépendent de chaque établissement.